

Les acteurs de l'insertion face aux inemployables

Les politiques d'insertion agrègent un ensemble de dispositifs et de modes d'intervention dont le point commun est de s'adresser aux populations désocialisées par la persistance de la crise de l'emploi. Renvoyant sur les travailleurs sociaux le soin de traiter les effets du chômage, elles réduisent l'action éducative à l'accompagnement vers l'emploi et, du même coup, elles confondent toutes les difficultés en les ramenant à la seule question du travail. A partir d'une étude (Dugué, Mathey-Pierre et Rist, 2002) portant sur les professionnels de l'insertion intervenant auprès des jeunes dans un territoire restreint – une cité de la Seine-Saint-Denis dite ici quartier CLS –, on montrera que, sous une apparente unanimité, les pratiques s'opposent : certes, la figure de l'inemployable est centrale dans les représentations de ces professionnels, mais certains acceptent et d'autres refusent de se fondre dans la sphère unifiée de l'insertion.

La fabrique des « inemployables »

Une jeunesse déstructurée par l'absence de travail

Quartier de relégation, le CLS accueille une population cumulant les problèmes. Quelques chiffres en donnent la mesure : 21,5 % des familles ayant répondu à l'enquête ressources de l'ODHLM sont monoparentales ; 35 % d'entre elles ont trois enfants ou plus ; près d'un tiers des répondants touchent au moins une allocation. Pour les professionnels de l'insertion, c'est la crise de

Elisabeth Dugué est ingénieur de recherche au CNAM, Groupe de recherche interdisciplinaire sur les organisations et le travail (dugue@cnam.fr).

l'emploi qui joue un rôle central dans la déstructuration de leurs jeunes publics. La commune dans laquelle ceux-ci ont grandi a connu le naufrage des banlieues ouvrières, construites autour des grandes entreprises industrielles¹. La désindustrialisation a « cassé » les travailleurs : déclarés inemployables après une vie de travail, ils ont vu leurs connaissances et leurs compétences invalidées. Indirectement, les jeunes ont subi le contrecoup de l'histoire vécue par la génération précédente. Le conseiller du CIO le rappelle : « Les élèves étaient orientés en fin de 5^e vers des CAP, alors qu'on recevait leurs parents au chômage dans ces mêmes filières. C'était atroce. » L'affaiblissement de la culture du travail, signalé par nombre de professionnels, trouve là une de ses explications.

Les publics auxquels s'adressent les dispositifs d'insertion se caractérisent par un rapport difficile avec le monde du travail : rejet du travail pour ceux qui cherchent d'autres modes de survie ; « boycott » des métiers exercés par les parents selon un conseiller de mission locale ; incapacité à accepter les règles et les comportements disciplinés. Toutes ces attitudes se concrétisent dans la difficulté à se projeter dans un métier accessible. Nombreux sont les professionnels à noter combien la méconnaissance du monde du travail engendre la pauvreté des possibles. En cela, les jeunes accueillis dans les dispositifs d'insertion peuvent sembler peu différents des élèves des écoles professionnelles que Grignon (1971) décrivait comme soumis à « l'ordre des choses ». Mais, à cette époque de plein emploi, les choix des jeunes reflétaient le déterminisme économique et social, ils étaient raisonnables et « d'autant plus conformes à la réalité que leur origine sociale [était] basse ». Aujourd'hui, les projets ne s'ajustent plus aussi étroitement sur le réel, l'ordre des choses s'est déréglé, la reproduction n'a plus de sens, aucune voie n'est ouverte sinon celle du rêve.

Les jeunes méconnaissent la place qui leur est assignée. Ils ignorent tout autant les fonctionnements de base du monde du travail, qui ne leur ont pas été transmis dans leur environnement familial et amical. « Ils ne comprennent rien au monde du travail ; ils ne savent pas lire une feuille de paie [...] ils ne savent pas qu'il faut prévenir pour une absence », dit un conseiller de mission locale. Cette ignorance les amène à refuser de se soumettre à des règles qu'ils vivent comme injustes. Or, du fait des formes dominantes d'emploi (sous-traitance, intérim, CDD), les jeunes embauchés sont confrontés à un monde du travail où les repères sont peu présents, voire absents. Le rôle de l'encadrement est moins défini ; les responsables hiérarchiques peuvent ne pas être présents sur le site de travail ; les organisations syndicales sont lointaines, voire carrément absentes ; les équipes de travail sont peu structurées. Il n'existe donc pas d'interlocuteur pouvant à la fois expliquer les règles et indiquer les comportements appropriés. « Maintenant c'est : "Tu travailles, point" », dit un conseiller

1. Le taux de chômage de la commune est passé de 6 % en 1975 à 24,6 % au recensement de 1999.

de mission locale. Ce manque de repères est particulièrement difficile à vivre pour les jeunes qui n'ont souvent pas reçu de culture du travail dans leur famille et ne peuvent pas en attendre explications et conseils sur ce qu'ils vivent.

Même pour ceux qui réussissent à se maintenir quelque temps au travail, la précarité des emplois provoque un sentiment d'échec. Le fait de se sentir en sursis permanent, de ne pas pouvoir compter sur la qualité de ce qu'on accomplit pour obtenir la sécurité d'un « vrai travail », dans lequel on pourra s'investir durablement, sape la confiance en soi. « L'emploi est un échec aussi. Souvent, ce sont des petits trucs, comme ils disent, petits jobs, qui n'ont pas marché, ou qui sont courts. Quand ils veulent les poursuivre, on ne leur donne pas les moyens », déplore la présidente d'une association de chômeurs en parlant des jeunes.

Parallèlement à ce retrait du travail, d'autres formes d'intégration sociale sont particulièrement présentes dans le territoire étudié. Celui-ci est en effet représentatif de ces espaces dans lesquels une pauvreté de masse s'assortit d'un fonctionnement économique bien connu (Bachmann, 1998) : le travail constitue une source de revenus moins stable et moins sûre que les apports sociaux, moins rémunératrice que l'activité illégale. Après une période de violence au cours de laquelle le quartier était la proie du grand banditisme qui venait s'abriter derrière les petits trafics locaux, le calme est revenu. Une opération policière musclée a fait cesser le climat de peur qui amenait les habitants à se terrer chez eux et à s'armer (Daune et Praxis, 1999), et les parents à solliciter le placement de leurs enfants pour les protéger. Aujourd'hui, le climat est plus serein mais, de l'avis de tous, le « business » – drogue, prostitution et, selon certains, prostitution infantile – se maintient. La petite activité délictueuse s'exerçant quasiment à visage découvert, les jeunes sont, dès l'enfance, confrontés à un univers dans lequel le travail n'est pas forcément une activité valorisée, ni l'intégration par le travail la règle habituelle. De l'avis de nombreux professionnels, la « norme déviante », celle qui « rend presque impossible une insertion non conflictuelle dans le reste de la société » (Bacqué et Sintomer, 2001) est puissante, voire dominante, chez les jeunes du quartier étudié ici.

Confrontés à cet univers partiellement déconnecté du monde ordinaire, les jeunes adultes peuvent adopter deux stratégies extrêmes. Certains s'efforcent de quitter le quartier pour s'intégrer au monde ordinaire ; la poursuite d'études permet de s'éloigner physiquement de la cité, objectif qui mobilise les énergies de nombreux habitants. D'autres, au contraire, tentent de contrôler le quartier, lorsqu'ils sont intégrés dans les circuits parallèles et se situent véritablement en marge. Ces deux attitudes extrêmes échappent aux intervenants sociaux. Entre elles, se situent tous ceux qui s'inscrivent partiellement dans la culture de la cité mais qui, dans le même temps, n'y adhèrent pas totalement, sans avoir les moyens ni même le désir de la quitter. Les compor-

tements évoqués reproduisent, en version atténuée, les deux stratégies extrêmes ; ils oscillent en effet du retrait à la violence. La position la plus souvent citée par les professionnels de l'insertion est la position de repli. Celui-ci peut être physique : les jeunes qui « ne veulent pas sortir de leur tour » manifestent, au fond, un retrait comparable à celui des bénéficiaires du RMI qui « ne sortent plus de chez eux ». Mais il est également moral, comme le dit une éducatrice de la PJJ : « Pour qu'ils acceptent un autre discours que celui de la cité, il faut un sacré raisonnement de leur part. »

Le « syndrome du martien »

Dans un tel contexte, les repères vacillent. Le rapport des jeunes adultes au monde, notamment au travail et à l'argent, est inscrit dans des normes différentes de celles qu'ils doivent accepter pour intégrer le monde du travail. Il faut dire que ce décalage traduit aussi les incohérences des modèles véhiculés par la société, et en particulier l'inadéquation entre modèles des médias et fonctionnement ordinaire. Lorsque les exemples proches et concrets de l'argent facilement gagné par le « business² » viennent renforcer les leçons des médias, les jeunes perdent toute notion des échelles de valeur. Comme le dit un conseiller de la MIJEN, « le jeune qui sait à peine lire et écrire se dit : “Moi, je veux tout : la voiture, le magnétoscope, au moins 1 500 euros par mois pour vivre.” Et la personne qui a un niveau bac+2 ou bac+3 dira : “Bah ! si je gagnais 750 euros par mois, je pourrais commencer à vivre”. »

Relevant à la fois des politiques d'assistance et des politiques d'emploi, les dispositifs d'insertion ont contribué à brouiller les repères des bénéficiaires potentiels. Dans l'esprit de certains, le stage de formation rémunéré a ainsi acquis un statut comparable à celui du travail. Un formateur en témoigne : « Le stage est le seul moyen d'avoir 300 euros par mois, ce qui leur permet d'aider leur famille. Ce n'est pas : “Je veux me former”, c'est : “Je veux un revenu”. » D'une manière générale, la situation (crise de l'emploi excluant une partie de la population hors du système de régulations organisées autour du salariat) et la réponse apportée par les dispositifs d'insertion (faisant disparaître les distinctions entre protections liées au travail et droits sociaux liés aux politiques d'assistance) ont abouti à brouiller le système de représentations et de pratiques concernant les droits et les devoirs. Les mondes dans lesquels sont immergées les populations – monde des médias, monde de l'insertion, monde de la cité – n'offrent plus un cadre cohérent à partir duquel penser la relation entre droits et devoirs. Les longues périodes de chômage engendrent le découragement et la passivité des individus. Ils « ont l'impression que tout leur est dû » alors même

2. L'exemple d'un bar, « Au plaisir des mômes », notoirement acquis avec l'argent du « business » est cité avec indignation par le responsable d'une association éducative.

qu'on leur a ôté le droit de prendre place dans la société par leur travail. Les jeunes se font exploiter dans les nouvelles formes d'emploi sans connaître leurs droits : « Ils se font avoir, mais en beauté ! Ils travaillent six heures et sont déclarés deux heures. On les prend, on oublie de leur dire qu'ils sont en contrat emploi solidarité. Ils travaillent correctement mais ils ne sont pas déclarés à la Sécurité sociale » (conseiller de mission locale). Dans le même temps, alors qu'ils sont exploités sans le savoir, ils revendiquent des droits sans avoir la notion des devoirs qui les accompagnent. Le même conseiller ajoute : « Beaucoup de jeunes ne connaissent pas le contrat de travail. Et leurs droits mais aussi leurs devoirs en tant qu'employés, c'est : "J'ai le droit aux vacances mais j'oublie que j'ai le droit de travailler aussi". » Et la présidente d'une association de chômeurs d'ajouter : « Ils n'ont plus de repères ; ils n'ont plus la notion de droits et de contrepartie, et personne ne leur enseigne. Ça donne la hargne et la violence. »

Le chômage a été le grand désorganisateur des conduites sociales : les professionnels de l'insertion doivent compter avec cet ensemble de comportements, qui se sont essentiellement construits autour du vide créé par le manque d'emplois. C'est ce qu'un formateur nomme le « syndrome du martien », les jeunes de la cité lui apparaissant en décalage avec les normes sociales autant qu'un extraterrestre : « Voyez le phénomène du martien, eh bien, quand je parle avec un jeune, il va me répondre à peu près sur le même terrain, et encore, quand il me répond ! Je ne sais pas trop ce qu'il pense à ce moment-là, mais dès qu'il est sorti, il est complètement ailleurs [...] Parfois, on est totalement en décalage et en porte-à-faux. Alors, ils nous disent "oui", mais ils sont dans tout à fait autre chose. » Ce syndrome du martien peut avoir des effets ravageurs, comme le dit le même formateur : « Mon groupe, c'est "Vol au dessus d'un nid de coucou" [...] La sortie du stage, ça peut être l'HP. » Les intervenants sociaux notent ainsi la présence parmi leur public de jeunes souffrant de troubles du comportement tels que seul un travail individuel est possible avec eux. Même lorsqu'ils n'ont pas de problèmes aussi graves, la majorité des jeunes publics des dispositifs d'insertion sont décrits comme déstructurés : « Ce sont des jeunes qui rejettent tout, qui ne veulent plus entendre parler de quoi que ce soit, qui sont complètement perdus. » Les descriptions que font les intervenants sociaux des jeunes habitants du quartier sont parfois proches de celles des travailleurs sociaux du secteur protégé lorsqu'ils décrivent des travailleurs handicapés.

Les professionnels de l'insertion, seuls et divisés

Les carences de l'action éducative

Le quartier est une bonne illustration du constat établi par C. Guérin-Plantin (1999) : les politiques d'insertion ont « annexé » des actions et des politiques dont l'objet était tout autre. En donnant l'emploi pour finalité à toute

action concernant les jeunes, elles ont recouvert et affaibli les politiques socio-éducatives. Celles-ci sont quasiment absentes dans le quartier CSL.

Aux deux extrémités de ce qui devrait constituer une chaîne mais qui n'en est pas une, deux institutions se maintiennent mais apparaissent bien mal adaptées. Le collège tente de faire face à la situation en assumant de fait une action d'éducation spécialisée, qui ne fait théoriquement pas partie de sa mission. Le rapport Fortier (1998) remis au ministère de l'Éducation nationale établissait un diagnostic accablant du fonctionnement de l'institution qui, dans le département de Seine-Saint-Denis, « entretient les discriminations au lieu de les corriger », faute d'investissements à la hauteur des difficultés vécues par la population. Le rapport dénonçait une situation, qualifiée de « bombe » par la presse, dans la mesure où elle risque « de créer des franges sociales totalement disjointées du reste du corps social » (Dupuy, 1998). La situation aujourd'hui ne semble pas s'être améliorée³.

La génération des 16-30 ans étudiée dans le présent rapport a été marquée par cette situation qui, aux dires du recteur Fortier, atteignait alors « les limites de l'inacceptable ». Du temps de leur scolarité, certaines formations professionnelles très demandées n'étant pas accessibles dans le département, l'accès des élèves aux formations qualifiantes était barré, alors même qu'ils souhaitaient s'y engager et avaient les capacités pour le faire. Le combat pour obtenir des places dans les filières professionnelles – initié par les élus qui ont suscité une association « Réussir sa rentrée » – a eu des effets dynamisants sur certains jeunes, mais le sentiment d'injustice provoqué par l'éviction a laissé des traces. La perte de confiance dans les institutions ressentie par ceux qui étaient exclus de l'école en raison d'un nombre insuffisant de structures d'accueil peut contribuer à expliquer leur retrait ultérieur.

Malgré ces manques, du moins le collège est-il présent. Il constitue, de fait, la principale structure éducative. Infirmières, assistants sociaux et enseignants affirment consacrer à l'écoute un temps important. Les équipes de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), en assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) ou en centres, touchent un nombre dérisoire de jeunes, le manque de professionnels engendrant, aux dires des acteurs locaux, de longs délais d'attente dans la prise en charge, ce qui est « créateur d'angoisse et de violence ».

Entre le collège et les dispositifs PJJ, il n'existe quasiment aucune structure locale éducative pour les adolescents ou les jeunes adultes. Le club de prévention est en crise récurrente (deux fermetures successives au cours des dernières années). Par deux fois, un club de jeunes a été fermé quelques mois à peine après son ouverture. Les responsables ne parvenaient pas à maîtriser l'envahissement progressif de la structure par les jeunes totalement desœuvrés,

3. *Le Monde* fait état d'un rapport confidentiel remis au ministre de l'Éducation nationale et qui dresse « un bilan assez sombre de l'académie » (Bronner, 2003).

ils ne réussissaient pas non plus à empêcher les dérives qui en découlaient : « Pour ceux qui ont un travail ou qui vont à l'école, on peut mettre en place une activité de projet qui permet de les occuper de façon éducative. Mais quand ils sont là 24 heures sur 24 et qu'ils attendent tout du club, la formation, le chômage, ça ne pouvait plus continuer comme ça », dit un animateur. L'un des deux centres sociaux, qui avait orienté toute sa politique sur l'accueil des jeunes en insertion, a quitté la commune. Enfin, alors que de nombreuses associations caritatives sont actives dans le quartier, les structures d'éducation populaire en sont absentes.

Par ailleurs, nombreux sont les travailleurs sociaux à déplorer le manque de structures vers lesquelles diriger les jeunes lorsqu'ils sont en grande souffrance, ou lorsqu'ils sont si perturbés et perturbateurs qu'ils entravent tout travail collectif. Parlant d'un jeune qu'elle ne parvient pas à maîtriser et dont le comportement déstabilise le groupe, une formatrice dit : « Le problème, c'est que l'entre-deux n'existe pas, En hôpital psy, on vous dira que ce jeune homme n'est pas suffisamment en crise, eh oui ! Mais il n'est pas non plus pour nous, c'est-à-dire qu'il est ingérable dans un collectif, aussi petit soit-il. »

Face à ce désert, restent les dispositifs mis en place par les politiques d'insertion. Dans l'idéal, la mission locale est supposée accueillir les jeunes et les orienter ; les structures de formation prennent ensuite le relais en les intégrant dans les « produits » (pour reprendre le terme d'un chargé de mission) proposés par le conseil régional : espaces de socialisation pour les jeunes les plus déstructurés (à l'époque de l'enquête, pour tout le département 93, il en existait deux accueillant chacun quinze jeunes) ; plates-formes de mobilisation et plate-forme illettrisme pour ceux jugés capables d'entamer une démarche d'insertion. On notera qu'aucun de ces organismes n'est situé dans la commune.

Toutes ces structures fonctionnent avec l'embauche comme horizon ultime. C'est dire que l'action publique en direction des jeunes est essentiellement confiée à ces nouveaux professionnels dont la mission est d'agir sur « l'employabilité » des exclus du travail.

Les oppositions dans l'action d'insertion

La mission de ces professionnels est d'accompagner les jeunes vers l'insertion professionnelle, mais dans leurs discours, la mention de l'aide à la construction de la personne et du travail sur le rapport à la loi est récurrent. Pour tous les intervenants, l'inculcation de ce que l'un d'entre eux appelle « les valeurs du travail » (et qu'il résume en « respect des horaires, respect de la hiérarchie, acceptation des contraintes ») est un élément structurant des pratiques. Mais face aux cas-limites, ceux des jeunes réellement « déglingués », que faut-il faire ? Le rôle du formateur est-il de proposer un accompagnement global à tous les jeunes, quels que soient leurs comportements et leurs difficultés, ou bien doit

il refuser cette position ? Les intervenants sociaux, lorsqu'ils parlent des jeunes, se réfèrent, parfois explicitement, à la catégorie des « inemployables ». Cela signifie-t-il que, pour eux, cette catégorie à recouvert et confondu les catégories précédentes, en constituant un mixte du chômeur, du déviant et du handicapé ? Si l'on aborde le registre des pratiques, on voit que l'unanimité vole en éclats.

Les tenants de l'action éducative globale

Certains intervenants se considèrent comme des travailleurs sociaux, souvent « sans être formés pour cela ». Ils estiment que tous les jeunes en difficulté font, de droit, partie de leur public, et qu'ils doivent prendre en charge l'ensemble de leurs problèmes. Ainsi, selon eux, le très faible niveau de qualification ne peut ni se comprendre ni se traiter en faisant abstraction des questions qui renvoient à la construction de la personne. Une formatrice intervenant dans une plate-forme de mobilisation dit : « L'illettrisme, il y a un problème psy derrière. C'est un problème social [...] Quand on s'interroge aussi sur la problématique individuelle, on se rend compte qu'il y a du traumatisme, de la rupture, de la souffrance, et que c'est sur ce terrain-là que le jeune s'est construit. »

Pour parvenir à l'accès à l'emploi, et tout autant au maintien dans l'emploi, il faut prendre en compte l'ensemble des problèmes (logement, relations familiales, structure psychologique) qui maintiennent les jeunes dans l'instabilité et font obstacle à leur insertion. Remettre en selle des jeunes « déglingués », ou les soutenir pour « éviter qu'ils s'enfoncent », participer à leur reconstruction narcissique, les aider à organiser leur rapport à la loi et même leur rapport aux autres, telles sont les composantes essentielles du travail d'insertion. Ainsi, pour ces formateurs, aider un jeune à élaborer un projet professionnel, c'est essentiellement l'aider à nouer des relations avec d'autres personnes : « Quand je parle de projet professionnel, de projet d'insertion, c'est bien plus la disposition qu'on a dans un rapport avec l'adulte, nouer des relations, dans le langage, arriver à parler avec des gens ».

Quand ils décrivent leurs modes d'intervention, ces formateurs se réfèrent à l'accompagnement mais aussi au « portage ». Leurs pratiques s'inspirent de celles initiées par le secteur du handicap et de l'éducation spécialisée. Ainsi, un organisme spécialisé dans le traitement de l'illettrisme utilise avec ces jeunes des méthodes pédagogiques élaborées pour un public de sourds. Pour favoriser la mise au travail de jeunes au comportement inacceptable en entreprise, la directrice d'un centre social porteur d'une plate-forme de mobilisation tente de créer une structure proche d'une entreprise d'insertion. Sans y faire référence, elle retrouve ainsi les voies initiées par les centres relevant de la PJJ, premiers initiateurs de ces pratiques dans les années 1970⁴.

4. « Et si chacun créait son emploi ? », *Autrement*, n° 20, septembre 1979.

Les tenants de la segmentation des réponses

D'autres professionnels, au contraire, refusent de se considérer comme des travailleurs sociaux et de prendre en charge la personne dans sa globalité. Le responsable de plate-forme linguistique, qui délimite clairement les frontières de son intervention, est bien caractéristique de cette position. Il se définit (ainsi que les personnels qu'il encadre) comme un « acteur de la formation professionnelle », spécialiste de la transmission des savoirs, et refuse de prendre en charge ce qu'il nomme la « socialisation » des stagiaires. Pour lui, la formation linguistique est intégrée dans la dynamique de l'insertion professionnelle, c'est-à-dire que la question de l'emploi et de la formation menant à l'emploi est primordiale. Si le formateur « met le doigt dans l'engrenage du social, il ne s'en sortira plus ». Il est indispensable d'établir des filtres (par le biais des organismes orienteurs) et des verrous (le contrat pédagogique) pour empêcher que l'action sociale envahisse le linguistique. Cette invasion entraînerait des risques : « se prendre pour un gourou » ; « faire du n'importe quoi » ; « tomber dans l'assistantat ». Son action doit également se distinguer de l'animation socioculturelle : les « réunions autour du thé à la menthe » qui font du « cocooning » et font « végéter » les stagiaires dans la structure n'ont rien à voir avec la formation linguistique à vocation professionnelle dont il se veut un spécialiste. Cette position est à rapprocher de celle qui caractériserait le centre AFPA local, décrit comme « un sanctuaire » par un membre de l'équipe de la ville. Les négociations qui tentaient de favoriser l'accueil des populations de bas niveau dans les stages AFPA auraient échoué, la position des responsables étant, selon ce professionnel : « L'insertion, ce n'est pas mon problème ; moi, c'est la formation. »

Les structures d'orientation ont la même position en refusant de prendre en charge certains jeunes. Le correspondant MIJEN dit rejeter « les fous », les « pas présentables », ceux qui « n'admettent pas la loi ». Il juge qu'un tel travail relève de la mission locale. Mais les conseillers de la mission locale, eux aussi, pratiquent un accueil sélectif en fonction de critères de comportement identiques : « Il y a certains jeunes qu'on ne peut pas recevoir. » Selon eux, l'accompagnement commence lorsque le jeune est réellement demandeur d'emploi, c'est-à-dire lorsqu'il se mobilise pour accomplir les démarches qui le mèneront au travail. Le fonctionnement exigeant adopté – succession de rendez-vous avec des conseillers différents, refus des retards, rejet de tout fonctionnement collectif – a pour effet assumé de rebuter les jeunes qui ont du mal à accepter ces contraintes parce qu'ils refusent de « se plier aux règles du jeu ». L'option prise reflète le recentrage institutionnel sur les missions de placement, mais elle est aussi revendiquée par les conseillers au nom de leur professionnalisme : le travail éducatif, le rapport à la loi et à la règle, le traitement des troubles du comportement n'en font pas partie. C'est aux structures spécialisées (sanitaires ou socio-éducatives), dont ils incriminent l'absence ou les défaillances, de traiter ces questions.

Le travail : fin ou moyen de l'action d'insertion ?

Les structures d'insertion (mission locale et organismes de formation) sont évaluées sur le taux de placement des jeunes, « normalement nous avons l'obligation de résultat : 50 % en emploi à la fin », dit une formatrice. Dans un concert unanime, les professionnels dénie tout intérêt et toute validité à ce critère. D'abord, parce que la notion d'embauche n'a plus de sens, étant donné la précarité générale et la brièveté des contrats proposés aux jeunes. Ils ont en outre le sentiment qu'on cherche à leur faire endosser la responsabilité d'une situation qui devrait être imputée au monde du travail. Implicitement, ils mettent ainsi en cause l'acceptation de l'employabilité (Gazier, 1988, 1990) qui, depuis les années 1980, structure les dispositifs d'insertion en expliquant le chômage par les caractéristiques des demandeurs d'emploi. « S'il n'y a pas d'emploi, qu'est-ce qu'on peut faire ? Ce n'est pas à nous de créer de l'embauche », disent-ils. Cette position commune montre leur réticence face aux implicites des politiques d'insertion qui renvoient sur les travailleurs sociaux le soin de faire face à la crise de l'emploi et à ses effets.

Mais au-delà de cette unanimité, la question de l'évaluation est révélatrice des tensions traversant le groupe et qui peuvent se résumer autour de l'interrogation suivante : le travail représente-t-il l'objectif ou le moyen de l'action d'insertion ? Ceux qui placent l'action éducative au centre de leur activité – et qui prennent le travail comme outil et non comme fin – sont les plus fermes à refuser le taux de placement comme seul mode d'évaluation. Certains proposent des critères permettant de mesurer l'action de socialisation, d'autres ont l'impression d'avoir fui la question et d'avoir ainsi involontairement favorisé les pressions pour une réorientation de leur activité dans une direction qu'ils refusent. Derrière la question du rôle du taux de placement, c'est toute la définition de l'insertion qui est en jeu. Faut-il, pour mettre les jeunes en contact avec le monde du travail, attendre qu'ils soient « réellement » demandeurs d'emploi (position de la mission locale), ou faut-il, comme le font certains formateurs, considérer le travail comme une expérience éducative ? La référence commune à l'accompagnement qui, comme le montre L. Barbe dans ce numéro, se préoccupe « du chemin plutôt que de la destination », permet de ne pas trancher. Des professionnels se recommandant de cette même technique peuvent avoir des pratiques presque opposées, ce qui ne favorise évidemment pas les partenariats et peut même provoquer des conflits ouverts, tel celui qui a opposé un formateur et un conseiller de mission locale autour d'un jeune au comportement peu normé. Le formateur voulait tenter d'utiliser le travail comme élément socialisant, ce qu'a refusé le conseiller : « Il y avait une opportunité qu'il entre à la RATP et on nous a carrément rétorqué : "Non, je ne voulais pas qu'il entre en emploi parce que compte tenu de ce qu'il avait fait, je ne voudrais pas qu'il soit en emploi". »

Ces tensions peuvent être comparées à celles traversant le secteur protégé lorsqu'il est confronté à l'insertion des travailleurs handicapés dans le monde ordinaire (Dugué, 2003). Ce qui est en jeu, c'est bien la question de la relation entre insertion professionnelle et insertion sociale, c'est aussi celle de la distinction entre handicapé (pour lequel l'activité est un moyen socialisant) et chômeur (pour lequel l'emploi est l'objectif), toutes questions que les politiques d'insertion ont contribué à refouler.

A politique indéfinie, public introuvable

Ainsi, sous une référence dominante au public « inemployable » et à la technique de l'accompagnement, il n'existe pas de position homogène qui caractériserait les professionnels intervenant dans la sphère de l'insertion. Si certains tentent de prendre en charge l'ensemble de ce qui peut aider à améliorer l'employabilité des inemployables, d'autres refusent de le faire, bien souvent parce qu'ils obéissent à des règles d'action élaborées dans des mondes professionnels déjà constitués. Ils cherchent alors un appui sur les métiers confirmés, en l'occurrence la formation ou le placement.

Ces oppositions non élucidées peuvent contribuer, parmi d'autres causes, à expliquer l'absence des jeunes du quartier dans les dispositifs d'insertion. Les formateurs, particulièrement ceux qui se considèrent comme des travailleurs sociaux et voudraient exercer une action éducative, se lamentent de ne pas recevoir de jeunes ; ils incriminent les relais (le club de prévention et la mission locale) : le premier ne fonctionne pas ; le second refuse de leur adresser des jeunes. Une formatrice exerçant dans une plate-forme de mobilisation indique : « Les jeunes, on les voit à peine, et quand ils viennent, c'est en passant par-dessus la mission locale. » De l'avis de tous, qu'ils aient ou non quitté l'école avant 16 ans, une partie importante des jeunes du quartier CLS échappent aux dispositifs, ce sont ceux « qui se cherchent complètement », qui « refusent tout et ne veulent plus entendre parler de quoi que ce soit ». Ils survivent, grâce aux diverses solidarités et aux expédients locaux, et traînent dans le vide. Le seul acteur local qui paraisse conserver un contact avec certains d'entre eux est une association de chômeurs active dans le quartier.

Conclusion

Nés au moment où le travail ne parvient plus à intégrer l'ensemble des actifs, les dispositifs d'insertion ont pour ambition de façonner les comportements adaptés au monde du travail et aux exigences des recruteurs. Ces dispositifs sont fondés sur la dissociation entre l'intégration fonctionnelle dans un groupe (en l'occurrence l'intégration dans le travail) et l'assimilation des valeurs et des modes de comportement caractéristiques de ce groupe.

Les descriptions que font les professionnels des jeunes et de leurs difficultés s'appuient sur la représentation psychosociale de l'employabilité, née en même temps que les dispositifs d'insertion. A l'inverse, leurs discours montrent à quel point le travail joue un rôle structurant pour les individus et les collectivités. A l'écoute de leurs descriptions, on pourrait donc penser qu'ils adhèrent aux paris des dispositifs d'insertion : faire acquérir les comportements du travail à ceux que le monde du travail n'intègre pas. Mais il s'agit là d'une lecture trop rapide ; elle fait l'impasse sur les oppositions qui se manifestent lorsqu'on aborde le registre de leurs pratiques.

Considérant les populations cibles comme dépourvues de l'ensemble des compétences relationnelles nécessaires au monde du travail, certains tentent le travail de normalisation qui devrait favoriser l'accès à l'emploi. D'autres au contraire, par leurs modes d'intervention, maintiennent une frontière entre demandeurs d'emploi et publics de l'action sanitaire et sociale ; ils renvoient alors sur le monde de l'action sanitaire ou de l'éducation spécialisée, dont ils pointent les défaillances, la responsabilité de la prise en charge de jeunes dont les comportements sont jugés socialement intolérables, ou dont la souffrance n'est pas traitée de manière adéquate.

Les politiques d'insertion ont certes construit la catégorie d'inemployables qui sert de socle aux représentations des professionnels sur les populations. Néanmoins, elles semblent actuellement impuissantes à proposer des méthodes de travail et des règles d'action pouvant guider les interventions des professionnels. Le désarroi qui s'exprime sur le terrain, montre la solitude des professionnels de l'insertion, sommés de se substituer aux effets intégrateurs du travail et dépourvus du soutien des politiques socio-éducatives.

Bibliographie

- BACHMANN, C. 1998. « Entre intégration et désintégration, les jeunes d'origine étrangère ». *Dans* : B. Charlot ; D. Glasman (dir. publ.). *Les jeunes, l'insertion, l'emploi*. Paris, PUF.
- BACQUÉ, M.H. ; SINTOMER, Y. 2001. « Affiliations et désaffiliations en banlieue ». *Revue française de sociologie*. N° 42/2.
- BRONNER, L. 2003. « L'école malade de la banlieue ». *Le Monde*. 24 avril.
- DAUNE et PRAXIS. 1999. *Etude de définition, phase diagnostic*. ronéoté.
- DUGUÉ, E. 2003. *Mobiliser les compétences des « inemployables » : conflits de pratiques, contradiction de politiques*. Communication aux 9^e Journées de sociologie du travail, université d'Evry (à paraître).
- DUGUÉ, E. ; MATHEY-PIERRRE, C. ; RIST, B. 2002. *Les intervenants sociaux et l'insertion : gros plan sur un quartier*. Paris, CNAM/GRIOT, ronéoté.
- DUPUY, G. 1998. « Secours d'urgence ». *Libération*. 4 et 5 avril.
- FORTIER, J.C. 1998. *Les conditions de réussite scolaire en Seine-Saint-Denis*. Rapport au ministre de l'Éducation nationale.
- GAZIER, B. 1988. « L'envers du plein emploi : éléments d'analyse épistémologique

des normes d'employabilité ». *Economie et société*. N° 12.

GAZIER, B. 1990. « L'employabilité, brève radiographie d'un concept en mutation ». *Sociologie du travail*. N° 4/90.

GRIGNON, C. 1971. *L'ordre des choses : les fonctions sociales de l'enseignement technique*. Paris, Minuit.

GUÉRIN-PLANTIN, C. 1999. *Genèse de l'insertion : l'action publique indéfinie*. Paris, Dunod.

